

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : lundi 11 août 2025

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boul. Cavendish, Côte Saint-Luc, QC

Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence.

Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/council.

Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question en personne dans la salle du Conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/council.

Séances du Conseil diffusées en direct et archivées à l'adresse suivante :

www.CoteSaintLuc.org/council.

1. RÈGLES DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS :

a. Règles de la première période de questions :

- Le Conseil municipal de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du Conseil.
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du Conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du Conseil.
- La période de questions d'une séance du Conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du Conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire.
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom en entier.

- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour.
- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il pose une question au maire.
- Lors d'une séance spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour.

b. Règles de la deuxième période de questions :

- La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veillez noter qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2025

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2025 à 19h50
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2025 à 20 h

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL

- Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- Finances et Technologies de l'information
- Services juridiques et Greffe
- Affaires publiques et Communications
- Protection civile
- Travaux publics
- Ressources matérielles et Conseil général
- Loisirs
- Aménagement urbain

7. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Résolution pour l'approbation des dépenses pour le mois de juillet 2025
- Résolution pour confirmer la réalisation complète de l'objet des règlements et l'annulation de plusieurs soldes résiduels
- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2,258,000\$ qui sera réalisé le 25 août 2025
- Résolution visant à approuver le remboursement d'un prêt d'un montant de 37 000 \$ à l'échéance

8. RESSOURCES HUMAINES

- Embauche d'une commise de bibliothèque – Poste auxiliaire à temps partiel, col blanc – Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- Embauche d'une technicienne de bibliothèque – Poste auxiliaire à temps partiel, col blanc – Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- Embauche d'un employé col blanc – Poste auxiliaire – Service des loisirs et des parcs
- Embauche d'une étudiante en droit – contrat à durée déterminée – Ressources matérielles et Conseil général
- Approbation du paiement de la facture #190103 de *Union des municipalités du Québec (UMQ)* pour les services professionnels de la « *Mutuelle de prévention en santé et sécurité* »

- f. Embauche d'un superviseur de sport – Poste-cadre, contrat à durée déterminée – Service des loisirs et des parcs
- g. Embauche de deux (2) manœuvres – postes auxiliaires, cols bleus, temps plein – Service des travaux publics

9. AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

- a. Adoption de la directive intitulée : "Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (française)"

10. PROTECTION CIVILE

- a. Règlement 2470-5 intitulé : « Règlement 2470-5 amendant le règlement 2470 relatif aux nuisances »
 - Adoption

11. TRAVAUX PUBLICS

- a. Octroi d'un contrat pour le remplacement des briques du chalet du parc Singerman (K-101-25)
- b. Octroi d'un contrat pour l'achat de tables et de bancs pour le Service des travaux publics (K-102-25)
- c. Octroi d'un contrat pour le remplacement du panneau de commande pour les feux de circulation à l'intersection de Kellert et Kildare (K-98-25)

12. LOISIRS

- a. Règlement 2633-2 intitulé: "Règlement 2633-2 amendant règlement 2633 concernant les tarifs des loisirs de la Ville de Côte Saint-Luc pour l'année financière 2025 »
 - Adoption
- b. Résolution autorisant la ville de Côte Saint-Luc à traiter et verser des paiements liés à la convention avec la Ville de Montréal concernant le programme Alliance pour la solidarité et les Fonds québécois d'initiatives sociales au *Comité Jeunesse N.D.G* (K-36-25)

13. AMÉNAGEMENT URBAIN – DIVISION DE L'INGÉNIERIE

- a. Octroi d'un contrat pour l'installation de conduits électriques sur le boulevard Cavendish (C-22-25C)
- b. Octroi d'un contrat pour les travaux extérieurs de la phase 2 visant à restaurer l'enveloppe du bâtiment du Centre aquatique et communautaire (C-20-25C)

14. AMÉNAGEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME

14.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 14.1.1 5897 Beethoven
- 14.1.2 5607 Edgemore
- 14.1.3 6003 Krieghoff
- 14.1.4 6887 Heywood
- 14.1.5 5810 Tommy-Douglas
- 14.1.6 5800 Cavendish
- 14.1.7 5700 Kellert

14.2 Dérogation mineure

- 14.2.1 5700 Kellert

- 15. Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

16. AUTRES AFFAIRES EN COURS

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE